



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : Générale
14 juillet 2006

Français
Original : Anglais



**Dix-huitième réunion de la Conférence des
Parties au Protocole de Montréal relatif à des
substances qui appauvrissent la couche
d'ozone**

New Delhi, 30 octobre - 3 novembre 2006

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports financiers et budgets des Fonds d'affectation spéciale de la
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et du
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la
couche d'ozone**

**Budget approuvé pour 2006 et projets de budget pour 2007 et
2008 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de
Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche
d'ozone**

Note du secrétariat

1. Le secrétariat fait distribuer, dans l'annexe au présent document, le budget approuvé pour 2006 et les projets de budget pour 2007 et 2008 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
2. Les notes explicatives qui accompagnent le budget indiquent le mode de calcul des dépenses prévues.
3. Le secrétariat s'est efforcé de maintenir le budget au niveau minimum indispensable à la fourniture des services nécessaires aux Parties. Afin de maintenir les contributions au niveau de 2007, comme préconisé par la dix-septième Réunion des Parties, la proposition de budget du secrétariat pour 2007 fixerait la réserve de trésorerie à 12 % du budget pour 2007, au lieu des 15 % indiqués au paragraphe 5 de la décision XVII/42. En outre, la proposition de budget ne demande pas aux Parties versés des contributions additionnelles pour financer les activités liées à la célébration du 20e anniversaire mais suggère de financer ces activités au moyen de contributions volontaires et d'introduire une plus grande souplesse dans le report de tout fonds disponible entre les rubriques budgétaires.
4. Le budget ne couvre pas les questions inscrites à l'ordre du jour de la dix-huitième Réunion des Parties qui pourraient éventuellement conduire à des décisions ayant des incidences financières, telles

* UNEP/OzL.Pro.8/1.

que la réalisation d'études de cas sur la destruction de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, l'octroi d'une aide pour couvrir les frais de voyage des membres des Groupes d'évaluation non visés à l'article 5 ou la mise en place d'un système de traçage des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

5. Tous les montants indiqués dans le présent rapport sont en dollars des Etats -Unis.

Annexe

Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Budget approuvé pour 2006 et projets de budget pour 2007 et 2008

		mh	2006	mh	2007	mh	2008
10	PERSONNEL DE PROJET						
	1100	Personnel de projet					
	1101	6	117 500	6	120 500	6	122.308
	1102	12	215 000	12	220 000	12	223 300
	1103	12	155 000	12	160 000	12	162 400
	1104	6	85 000	6	87 500	6	88.813
	1105		0		0		0
	1106	12	120 000	12	125 000	12	126.875
	1107	12	0	12	0	12	0
	1108	12	120 000	12	125 000	12	126.875
	1199		812.500		838.000		850.570
	1200	Consultants					
	1201		50 000		30 000		40 000
	1299		50 000		30 000		40 000
	1300	Appui administratif					
	1301	6	13 800	6	14.750	6	15.488
	1302	12	25.250	12	25 500	12	26.775
	1303	12	0	12	0	12	0
	1304	6	11 500	6	11 500	6	12.075
	1305	6	10 500	6	11.000	6	11 550
	1306	12	17.000	12	17 500	12	18.375
	1307	12	24 960	12	26.000	12	27.300
	1308	12	0	12	0	12	0

		mh	2006	mh	2007	mh	2008	
	1309	Assistant logistique (G-3) (rémunéré par le PNUE)	12	0	12	0	12	0
	1310	Secrétaire bilingue (G-6) (rémunérée par la CV)	12	0	12	0	12	0
	1320	Personnel temporaire	12	17 500	12	18 000		18 900
	1321	Réunions du Groupe de travail à composition non limitée		450 000		490 000		490 000
	1322	Réunions préparatoires et réunions des Parties (co njointement avec la CV tous les trois ans – s'applique à la vingtième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à dessubstances qui appauvrissent la couche d'ozone et à la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne)		500 000		500 000		350 000
	1323	Réunions des Groupes d'évaluation*		134.150		100 000		100 000
	1324	Réunions du Bureau		20 000		20 000		20 000
	1325	Réunions du Comité d'application		84 000		90 000		90 000
	1326	Réunions consultative s informelles au titre du Protocole pour encourager sa ratification et son respect		5 000		5 000		5 000
	1399	<i>Total partiel</i>		1 313.660		1 329 250		1 185.463
	1600	Voyages en mission						
	1601	Frais de voyage du personnel envoyé en mission		210 000		210 000		210 000
	1602	Frais de voyage du personnel des services de conférence envoyé en mission		15 000		15 000		15 000
	1699	<i>Total partiel</i>		225 000		225 000		225 000
1999	TOTAL, PERSONNEL DE PROJET		2.401.160		2 422.250			2 301.033s
					0.		0	0

			mh	2006	mh	2007	mh	2008
30	REUNIONS ET PARTICIPATION							
	3300	Appui à la participation						
		3301 Réunions des Groupes d'évaluation*		550 000		500 000		500 000
		3302 Réunions préparatoires et réunions des Parties		350 000		350 000		400 000
		3303 Réunions du Groupe de travail à composition non limitée		300 000		300 000		300 000
		3304 Réunions du Bureau		20 000		20 000		20 000
		3305 Réunions du Comité d'application		125 000		125 000		125 000
		3306 Consultations dans le cadre d'une réunion informelle		10 000		20 000		10 000
				0		0		0
	3399	<i>Total partiel</i>		1 355 000		1 355 000		1 395 000
3999	TOTAL, REUNIONS ET PARTICIPATION			1 355 000		1 315 000		1 355 000
40	MATERIEL ET LOCAUX							
	4100	Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)						
		4101 Consommables divers (également utilisés au titre de la CV)		17 000		17 000		17 000
	4199	<i>Total partiel</i>		17 000		17 000		17 000
	4200	Matériel non consommable						
		4201 Ordinateurs individuels et accessoires		2 000		5 000		5 000
		4202 Ordinateurs portatifs		4 000		2.273		0
		4203 Autre matériel de bureau (serveur, télécopieurs, scanners, mobilier, etc.)		5 000		8 000		5 000
		4204 Photocopieuses		6 000		10 000		10 000
	4299	<i>Total partiel</i>		17 000		25.273		20 000
	4300	Locaux						
		4301 Location de bureaux (également utilisés pour la CV)		27 500		28.000		28 000
	4399	<i>Total partiel</i>		27 500		28.000		28 000
4999	TOTAL, MATERIEL ET LOCAUX			61.500		70.273		65 000

		mh	2006	mh	2007	mh	2008
50	DIVERS						
	5100						
			Utilisation et entretien du matériel				
		5101	Entretien du matériel (également utilisé au titre de la CV)				
			19 500		20 000		20 000
	5199		<i>Total partiel</i>				
			19 500		20 000		20 000
	5200		Frais d'établissement des rapports				
		5201	Rapports***				
			50 000		50 000		50 000
		5202	Rapports des Groupes d'évaluation				
			60 000		15 000		15 000
		5203	Rapports sur la promotion du Protocole				
			5 000		5 000		5 000
	s		<i>Total partiel</i>				
			115 000		70 000		70 000
	5300		Divers				
		5301	Communications				
			35 000		35 000		35 000
		5302	Frais de port et affranchissement (expédition des documents)				
			70 000		60 000		60 000
		5303	Formation				
			6 500		6 500		6 500
		5304	Divers (Journée internationale de l'ozone et 20e anniversaire du Protocole de Montréal)***				
			10 000		10 000		0
	5399		<i>Total partiel</i>				
			121 500		111 500		101 500
	5400		Représentation				
		5401	Dépenses de représentation***				
			15 000		15 000		15 000
	5499		<i>Total partiel</i>				
			15 000		15 000		15 000
5999	TOTAL, DIVERS		271.000		216.500		216 500

	mh	2006	mh	2007	mh	2008
99 TOTAL DES COUTS DIRECTS DES PROJETS		4.088.660		4 024.023		3 927.533
<i>Dépenses d'appui au programme (13 %)</i>		531.525		523.122		510.578
TOTAL GENERAL (y compris les dépenses d'appui au programme)		4 620.185		4 547.145		4 438.111
Réserve de trésorerie pour les dépenses d'exploitation (à l'exclusion des dépenses d'appui au programme)**		58.347		143.524		106.248
BUDGET TOTAL		4 678.532		4 690.669		4 544.359
Prélèvement sur le solde du Fonds d'affectation spéciale ¹		266.720		0		0
Prélèvement sur les ressources du secrétariat (solde non dépensé pour 2001) ¹		33.630		0		0
Prélèvement sur les intérêts perçus par le Fonds d'affectation spéciale ¹		166.650		0		0
Prélèvement additionnel sur le solde du Fonds d'affectation spéciale et les intérêts perçus par le Fonds ¹		586.668		0		0
Total partiel, prélèvements						0
Contribution des Parties		4.091.864		4.690.669		4.544.359

* Une assistance financière a été fournie par les Parties pour 2006, à titre exceptionnel, pour couvrir les coûts de l'aide d'experts au Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle, à hauteur de 34 150 dollars. Aucun financement supplémentaire n'est proposé pour 2007 et 2008.

** Les Parties ont convenu que la réserve de trésorerie pour 2005 représenterait 7,5 % du budget approuvé (décision XVI/44, par. 6). En 2006, la réserve de trésorerie opérationnelle a été portée à 8,3 % conformément à la décision XVII/42 sur les questions financières. En 2007, elle devait être portée à 15 % et maintenue à ce niveau par la suite. Toutefois, afin de maintenir le niveau des contributions pour 2007 demandé par la dix-septième réunion des Parties, le secrétariat propose de fixer à 12 % la réserve pour 2007 et de la porter en 2008 au niveau de 15 % demandé par les Parties.

*** Il est entendu que pour faciliter la célébration du 20^e anniversaire du Protocole de Montréal, les rubriques 5201, 5304 et 5401 peuvent être augmentées au moyen de tous fonds de participation non dépensés et accumulés ou qui pourraient être accumulés du fait d'annulations de voyages par des participants.

¹ Le prélèvement en 2006 est effectué conformément au paragraphe 2 de la décision XVII/42.

Notes explicatives accompagnant le budget approuvé pour 2006 et les projets de budget pour 2007 et 2008 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Rubrique budgétaire	Observations
Personnel 1101 à 1108	Les prévisions budgétaires pour 2007 et 2008 ont été établies sur la base des coûts standards applicables au traitement des Administrateurs à Nairobi. Les engagements non dépensés sont normalement reversés au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.
1105	Le poste d'Administrateur continue d'être financé à l'aide des 13 % prélevés au titre des dépenses d'appui au programme, sur la base des dépenses effectives.
Consultants – 1201	Une assistance pour la communication des données, la mise à jour des publications, la traduction des caractéristiques essentielles du site Internet du Secrétariat de l'ozone ainsi que pour la mise en place d'un système numérique pleinement intégré au sein du Secrétariat, continuera d'être requise. Les fonds à ce titre pourront être transférés à la rubrique 1100 pour créer des postes d'Administrateur de courte durée si nécessaire.
Appui administratif/personnel 1301 à 1307	Les prévisions budgétaires pour 2007 et 2008 ont été établies sur la base des coûts standards applicables au traitement des agents des services généraux à Nairobi.
1308 et 1309	Les postes d'Assistant de programme (Fonds) et d'Assistant logistique continuent d'être financés à l'aide des 13 % prélevés au titre des dépenses d'appui au programme.
1310	Le poste de secrétaire bilingue est financé par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne.
1320	Le Secrétariat continue d'avoir besoin de crédits pour recruter du personnel temporaire, en particulier pour préparer la documentation pour les réunions, afficher la documentation sur Internet et organiser la participation des représentants aux réunions.
Appui administratif/services de conférence – 1321 à 1326	<p>Les fonds nécessaires peuvent être prélevés sur les rubriques budgétaires des services de conférence (1321 à 1326) si ces services doivent être assurés par des consultants ou des sous-traitants.</p> <p>Le coût des services de conférence a été établi sur la base des hypothèses suivantes :</p> <p>1321 : Le budget proposé est prévu pour une réunion du Groupe de travail à composition non limitée en 2007 et en 2008, à Nairobi ou dans un autre lieu d'affectation, dans les six langues officielles.</p> <p>1322 : Le montant prévu pour 2008 est inférieur au montant prévu pour 2006 et 2007, puisque le coût de la réunion en 2008 sera partagé avec le coût de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.</p> <p>On suppose que la Réunion des Parties et sa réunion préparatoire auront lieu à Nairobi, en 2007 et en 2008, dans les six langues officielles.</p> <p>Lorsque les réunions ne se déroulent pas à Nairobi, les surcoûts sont pris en charge par le gouvernement du pays hôte.</p> <p>1323 : Les allocations budgétaires prévues pour 2007 et 2008 pour le Groupe de l'évaluation technique et économique et son Comité des choix techniques, le Groupe de l'évaluation scientifique et le Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement couvriront les dépenses afférentes à l'organisation de leurs réunions annuelles, ainsi que les dépenses de communication et autres dépenses accessoires relatives aux travaux des membres du groupe provenant de pays en développement et de pays à économie en transition. Aucune assistance</p>

Rubrique budgétaire	Observations
	<p>financière supplémentaire n'a été prévue pour le Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle dans le projet de budget pour 2007 et 2008.</p> <p>1324 : Une réunion du Bureau est prévue chaque année en 2007 et en 2008. Des services d'interprétation seront assurés et les documents seront traduits dans les langues appropriées, en fonction de la composition du Bureau</p> <p>1325 : Au moins deux réunions du Comité d'application, d'une durée de trois jours, sont prévues en 2007 et en 2008, les services d'interprétation et de traduction étant assurés selon les besoins. Ces réunions se tiendront immédiatement avant ou après les réunions du Groupe de travail à composition non limitée et les réunions des Parties qui auront lieu dans la même année.</p> <p>1326 : Au moins une réunion de consultations officieuses chaque année, qui devrait se tenir à Nairobi, en 2007 et en 2008, pour aider les Parties, ainsi que pour promouvoir la ratification et le respect du Protocole de Montréal et de ses Amendements.</p>
Frais de voyage du personnel envoyé en mission – 1601	Les frais de voyage du personnel envoyé en mission pour 2007 et 2008 sont maintenus au niveau de 2006.
Réunions/Participation – 3300	Participation de représentants des pays en développement
3301	La participation de représentants des Parties visées à l'article 5 à diverses réunions concernant le Protocole a été calculée sur la base de 5 000 dollars par Partie participante, étant entendu que les frais de voyage ne sont pris en compte que pour un représentant par pays, en se fondant sur le tarif le plus approprié et le plus avantageux en classe économique et le versement de l'indemnité journalière de subsistance prévue par l'ONU.
3302 et 3303	Les frais de participation sont pour 60 participants aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée en 2007 et en 2008. L'année 2007 marque le 20e anniversaire du Protocole de Montréal. Une célébration est prévue à l'occasion de la dix-neuvième Réunion des Parties. A cet effet, les frais de participation pour la réunion des Parties en 2007 sont calculés pour 70 participants et invités à la réunion. En 2008, des crédits sont prévus pour environ 80 participants étant donné que la totalité des frais de participation lors de la vingtième Réunion des Parties et la huitième réunion de la Conférence des Parties seront couverts par les Parties au Protocole de Montréal. Cette proposition, qui est conforme à la décision sur le financement prise par les Parties à leur dix-septième réunion permettrait de supprimer l'augmentation historiquement cyclique du budget de la Convention de Vienne lors de la réunion des Parties à cette Convention.
3304	Les frais de participation ont été calculés sur la base d'une réunion du Bureau chaque année, pour quatre participants de pays en développement et de pays à économie en transition à chacune de ces réunions
3305	Les frais de participation à deux réunions du Comité d'application chaque année ont été calculés sur la base de la participation de huit membres de pays en développement et de pays à économie en transition à chaque réunion et d'un représentant de trois ou quatre pays invités par le Comité d'application à chaque réunion. Des crédits ont également été prévus pour couvrir les frais de voyage du Président ou du Vice-Président du Comité d'application, provenant d'un pays visé à l'article 5, pour qu'il puisse participer à trois réunions du Comité exécutif chaque année.
3306	Des fonds sont prévus pour financer la participation de deux représentants de pays en développement et de pays à économie en transition aux consultations officieuses sur des questions essentielles concernant le Protocole de Montréal, qui devraient se tenir à Nairobi

Rubrique budgétaire	Observations
Matériel et locaux	
Matériel consommable – 4101	Le coût du matériel consommable divers est maintenu aux niveaux actuels. L'utilisation des ressources est suivie en permanence de manière à ne pas dépasser ce montant.
Matériel non consommable – 4200	Une allocation minimale a été prévue en 2007 et 2008 pour remplacer le matériel conformément aux règles minimales de l'ONU et pour faire face à l'augmentation de la capacité des services informatiques
Locaux (location de bureaux) – 4300	Une augmentation minimale a été proposée pour 2007 et 2008 afin de tenir compte de l'inflation.
Divers	
Utilisation et entretien du matériel – 5101	Les crédits alloués au fonctionnement et à l'entretien du matériel comprennent une augmentation minimale pour tenir compte de l'inflation.
Frais d'établissement des rapports (édition, traduction, reproduction, publication, impression) – 5201 à 5203	La rubrique budgétaire 5202 est réservée aux frais d'établissement des rapports des Groupes d'évaluation. La somme de 60 000 dollars a été demandée pour 2006 pour l'impression des rapports d'évaluation quadriennaux. Les montants proposés pour 2007 et 2008 ont été ramenés au niveau de 2005.
Divers	
Communication – 5301	Une surveillance attentive des dépenses de télécommunication et le recours au courrier électronique pour remplacer les communications par fax permettent au Secrétariat de fonctionner à l'aide de crédits relativement modestes à cette rubrique.
Frais de port et affranchissement – 5302	Les dépenses additionnelles liées à l'envoi de la documentation des rapports d'évaluation de 2006 ont été prises en compte pour cette rubrique budgétaire pour 2006. Les montants proposés pour 2007 et 2008 ont été ramenés au niveau de 2005.
Formation – 5303	Les crédits demandés pour la formation seront maintenus pour financer l'évolution des besoins de formation ainsi que les programmes de formation introduits par l'Organisation des Nations Unies par suite du programme de réforme des ressources humaines actuellement en cours.
Autres (Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone et 20e anniversaire du Protocole de Montréal) – 5304	Le Secrétariat de l'ozone continuera d'apporter une assistance à plusieurs pays en 2007 et en 2008 pour les aider à préparer la célébration de la Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone. Le montant demandé pour 2007 concerne la célébration du 20e anniversaire du Protocole de Montréal et de la Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone, comme indiqué par les Parties dans leur décision XVI/45. Il est entendu que cette rubrique ainsi que les rubriques 5201 ci-dessus et 5401 ci-après peuvent être augmentées au moyen de tout fonds de participation non utilisé ou qui pourrait ne pas être utilisé du fait d'annulations de dernière minute par des participants.
Représentation – 5401	Les dépenses de représentation suivent les procédures usuelles en la matière en vigueur à l'ONU.